

Discours du Président Malfatti (Munich, 19 novembre 1970)

Légende: Address given by Franco Maria Malfatti, President of the Commission of the European Communities, in Munich on 19 November 1970. The main topic of the address is the Commission's possible participation in the Conference on Security and Cooperation in Europe within the framework of political cooperation.

Source: Discours du Président Malfatti, 17944/CAB/70-F. Historical Archives of the European Union 2013, Villa Salviati – via Bolognese 156, I-50139 Firenze – Italy, A.H.C.E. Emile Noël Dossier No 73, 5 p.

Copyright: Archives historiques de l'Union européenne

URL: http://www.cvce.eu/obj/discours_du_president_malfatti_munich_19_novembre_1970-fr-20a0ca16-f41c-4606-9bd2-5b4b03a18876.html

Date de dernière mise à jour: 09/12/2013

17944/CAN/70-R
Orig.: I

DISCOURS
DU PRESIDENT MALFATTI

Munich, le 19.11.1970

17944/CAR/70-F

Je voudrais en premier lieu souligner qu'il est important que l'Institution communautaire que j'ai l'honneur de présider participe elle aussi à la première réunion des ministres des affaires étrangères, dans le cadre du processus d'unification politique.

Au fur et à mesure que notre Communauté se développe et se transforme, et qu'en même temps on négocie pour son élargissement, les problèmes politiques que nous devons affronter augmenteront. Je crois par conséquent que le fait d'avoir associé la Commission à vos travaux constitue la reconnaissance d'une exigence fonctionnelle et de la réalité politique qui caractérise de plus en plus la vie de la Communauté.

Le thème sur lequel vous avez appelé la Commission à exprimer son avis est certainement d'une importance fondamentale. Les deux objectifs principaux de notre travail quotidien (qui proviennent eux aussi des conclusions du sommet de La Haye), à savoir la transformation de notre Communauté en union économique et monétaire et l'élargissement de la Communauté, tant au sens propre avec la perspective souhaitée de l'adhésion des pays candidats qu'avec la création prévisible de nouveaux rapports avec les autres pays de l'AELE non candidats, sont des objectifs éminemment politiques.

Leur réalisation progressive est destinée à créer un nouvel équilibre européen : c'est dans cette optique que nous devons aussi examiner l'attitude de l'Union soviétique à notre égard.

Il ne m'appartient certainement pas de faire une analyse politique générale d'un tel problème. Je crois cependant qu'il peut être utile d'indiquer certains éléments d'appréciation à court ou à moyen terme qui sont étroitement liés à la vie de la Communauté telle qu'elle est actuellement.

Sur un plan général, il me semble qu'on peut faire deux observations sur l'attitude soviétique à l'égard de la Communauté :

1. d'une part, l'URSS n'a jamais donné aucun signe raisonnable indiquant qu'elle veut reconnaître la Communauté de jure;
2. d'autre part, l'Union soviétique, tout en faisant opposition partout où c'est possible, a accepté depuis quelques années déjà de subir de façon pragmatique la participation de la Communauté aux travaux de certaines organisations internationales.

Sur le premier point, je voudrais notamment rappeler que lors de la récente réunion du Comecon à Varsovie, les pays de l'Est seraient parvenus aux conclusions suivantes : puisque les Communautés, telles qu'elles sont actuellement et telles qu'elles seront probablement après l'élargissement, ne constituent pas "une entité politique", il n'y a pas de raison d'avoir avec elles des contacts diplomatiques.

Sur le second point, je rappellerai non seulement la participation de la CEE aux conférences internationales sur le sucre et sur l'étain (on notera en particulier l'avis déterminant du service juridique des Nations unies qui a reconnu "l'obligation juridique des Etats membres de la CEE de confier ces négociations à la Commission"), mais aussi sa participation en qualité d'invité ou d'observateur aux travaux du Comité économique et social des Nations unies, de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies, de la Conférence pour le commerce et le développement, et de l'Agence atomique de Vienne.

J'ajoute que dans toutes ces organisations la participation du Comecon s'exerce formellement sur le même plan, même si les représentants du Comecon ne se distinguent pas par une activité particulière.

Que signifie tout cela en termes politiques ? A mon avis, cela signifie que les Communautés, telles qu'elles sont actuellement, ne posent pas à l'Union soviétique de problèmes politiques particuliers. Les Soviétiques ne sont certainement pas disposés à adopter une attitude positive, même si pour le moment ils ne voient pas la nécessité d'exercer

une pression particulière mis à part les attaques traditionnelles et sporadiques contre la politique de la Communauté (notamment la politique agricole) et la mise en garde adressée aux pays neutres non candidats.

D'une part ils attendent que la réalisation de nos objectifs fasse des progrès, de l'autre ils voient avec intérêt certaines difficultés se développer dans les rapports entre les Communautés et les Etats-Unis.

C'est à la lumière de ces considérations qu'il convient, me semble-t-il, d'apprécier certaines échéances de la vie de la Communauté qui ont une incidence directe sur les rapports avec l'Union soviétique et avec les autres pays à économie d'Etat.

La première concerne la mise en oeuvre de la politique commerciale commune à l'égard des pays de l'Est. Les accords commerciaux cadres sont autorisés jusqu'au 31 décembre 1974, la seconde étape de l'obligation communautaire de la politique commerciale commune à l'égard des pays de l'Est entrera en application le 1er janvier 1973. Un problème différent, mais étroitement connexe, est celui de l'inclusion dans la politique commerciale, par les pays membres, des instruments les plus modernes de cette politique, en particulier la durée des prêts, les taux d'intérêt, l'assurance crédit, etc. Je voudrais ajouter que les échanges avec l'Est se caractérisent par une faible incidence de nos importations de produits manufacturés, les instruments traditionnels de la politique commerciale comme les droits de douane et les contingents deviennent marginaux par rapport à des formes plus pénétrantes et plus efficaces de rapports commerciaux qui intègrent des problèmes de coopération économique et de coopération scientifique et technique.

Il y a donc deux exigences à satisfaire, et elles auront certainement une grande influence sur l'attitude de l'Union soviétique et des

autres pays de l'Est à notre égard dans cette phase que je qualifierais de "wait and see". La première est d'éviter une concurrence excessive et certainement très onéreuse entre les pays des Communautés. La seconde est de démontrer que la politique commerciale commune, en y incluant tous les instruments commerciaux (et, le cas échéant, également ceux qui touchent à la coopération scientifique et technique), n'est pas un facteur de restriction aux échanges et à la collaboration économique. Au contraire, grâce à elle, il sera possible aux Etats membres de participer avec davantage de vigueur et de possibilités à l'accroissement de ces rapports.

La seconde échéance est celle de la probable conférence sur la sécurité européenne, à propos de l'éventuel point à traiter concernant la collaboration économique et technique.

Il est évident que si ce thème est discuté, le problème se pose de la participation de la Communauté. Il y a des arguments juridiques (les matières à traiter) et politiques (la volonté des Etats membres de la Communauté de se présenter avec une seule voix) qui militent pour notre pleine participation afin que la Communauté s'exprime sur ce point d'une seule voix.

Quel pourrait être l'élément de doute ? Que les Soviétiques demandent la participation du Comecon. Or, dans le cadre de la Commission économique pour l'Europe, quand on discute de problèmes analogues à ceux qui seraient discutés sur le thème de la coopération économique à la conférence sur la sécurité européenne, la Communauté et le Comecon y participent avec les mêmes droits. Il ne s'agirait certainement pas d'innover, alors que l'absence de la Communauté constituerait une régression par rapport à la réalité actuelle.

Le Comecon, comme on le sait, n'est qu'un organisme de coopération intergouvernemental, dépourvu de toute politique commune et d'institutions représentatives analogues aux nôtres.

.../...

Il serait en tout cas très dangereux que dans les rapports avec les pays de l'Est nous nous laissions guider uniquement par la crainte de voir croître le rôle du Comecon comme conséquence de nos obligations communautaires. Il est évident que nous n'avons aucun intérêt à une augmentation du rôle et du poids du Comecon, et que notre intérêt, au contraire, est de développer les rapports entre la Communauté et les différents pays de l'Europe de l'Est. Mais ce problème politique complexe ne peut certainement pas être influencé seulement par le fait que la Communauté se présente unie dans les organisations internationales et qu'elle doit pratiquer une politique commerciale commune dans le respect du Traité. Autrement, nous devrions arrêter notre horloge, non pas progresser, mais régresser. Les résultats de cette impossible alternative ne peuvent pas être acceptés.

La conclusion de la Commission que j'ai l'honneur de représenter est donc la suivante : en limitant l'appréciation de l'attitude soviétique à l'égard de la construction européenne à la période actuelle et à ses échéances les plus proches, il semble raisonnable d'affirmer que cette attitude est ambiguë en attendant des développements plus précis. De notre côté il est nécessaire de démontrer le maximum de cohésion et de faire la preuve que les progrès de notre construction communautaire, tant ceux accomplis en respect des obligations du Traité que les nouveaux progrès que nous nous apprêtons à accomplir, n'ont certainement pas pour effet de restreindre la collaboration commerciale, économique et technique avec les pays de l'Est. Au contraire, nous désirons développer ces rapports précisément grâce à une harmonisation plus poussée de nos possibilités.

C'est là, je le répète, une appréciation limitée dans le temps et dans son contenu. En face des deux grands objectifs de l'élargissement et de l'union économique et monétaire, ce n'est certes pas le problème de la mise en oeuvre de la politique commerciale commune (en termes réalistes et par conséquent non restrictifs), ou de la participation accrue de la Communauté aux organisations internationales, qui déterminera à l'avenir les rapports entre l'Europe de l'Est et notre Communauté.